

Le financement de l'assurance-maladie : ne regardons pas la richesse nous filer sous le nez

Gérard GOURGUECHON SNUI Mai 2004

La question du financement de l'assurance-maladie n'est pas la seule, ni la première, que nous devons nous poser quand nous voulons élaborer des propositions pour améliorer et consolider notre système de soins et de santé.

En effet, tant que notre système de financement collectif obligatoire de l'assurance-maladie sera en grande partie à la disposition de professionnels et d'industriels privés qui y puisent pour en tirer l'essentiel de leurs revenus et de leurs profits nous aurons à régler cette contradiction fondamentale. La première nécessité est donc bien d'imaginer et de mettre en place un système de contrôle et de régulation démocratique pour que le meilleur usage sanitaire et social soit fait de ce que nous mettons dans ce financement collectif ; il ne peut être accepté qu'une affectation plus importante de fonds à l'assurance-maladie soit sans effets sur l'état sanitaire de la population mais ne fasse qu'améliorer quelques trains de vie et patrimoines privés.

Il n'en demeure pas moins qu'il nous faut débattre du financement, ne serait-ce que pour répondre au patronat, au gouvernement et à quelques autres qui ne cessent de mettre en avant un " déficit abyssal " et des impasses financières qui obligeraient à réduire certaines prises en charge collectives. Tout ceci rentre dans la tête des " assurés sociaux " et nous devons les convaincre qu'une autre assurance-maladie est possible.

Dans ce débat qui traverse (comme on dit) les forces syndicales, sociales et aussi politiques, le SNUI, avec d'autres, préconise notamment un élargissement de l'assiette servant de base à la cotisation tant des entreprises que des particuliers.

Les camarades qui revendiquent un retour à une assiette uniquement basée sur les salaires déclarent généralement que le bon sens apparent de nos propositions révèle en réalité une profonde naïveté politique. C'est nous dire gentiment que nous n'y connaissons rien, mais que des camarades qui savent vont nous expliquer.

Et, effectivement, on nous explique.

È On nous explique que toute réforme qui laisse inchangé le partage salaires – profits est une fausse réforme.

β Dans notre revendication nous incluons bien entendu une augmentation des salaires, et pas seulement pour rendre moins difficile le financement de l'assurance-maladie, mais pour permettre des moyens d'existence améliorés pour les salariés. Et nous incluons donc une réduction globale de la part des profits dans l'affectation des richesses produites.

β Mais nous pensons, par ailleurs, que des mesures qui conduiraient, en plus, à une répartition différente des salaires à l'intérieur de l'ensemble de la masse salariale, par exemple par une augmentation plus forte des bas salaires, qu'on rencontre le plus souvent dans les entreprises à fort pourcentage de main d'œuvre, ne seraient tout de même pas négligeables. Une contribution à l'assurance-maladie plus forte des entreprises financières et capitalistiques dégagerait des cotisations supplémentaires nouvelles qui permettraient de réduire relativement la part socialisée des bas salaires. On peut inviter les camarades -qui -expliquent à aller démontrer aux smicards qu'une réforme permettant que leur salaire net disponible soit plus élevé est une fausse réforme.

β Parallèlement, notre proposition, en faisant plus cotiser les entreprises ayant très peu de main d'œuvre (qui cotisent faiblement quand l'assiette est uniquement basée sur les salaires) et en faisant éventuellement moins appel qu'aujourd'hui aux cotisations des entreprises ayant beaucoup de main d'œuvre, conduit à agir un peu sur les profits nets des entreprises, selon qu'elles sont plus ou moins capitalistiques. Il paraît difficile de prétendre que tout ceci est sans importance !

β Il faut aussi remarquer qu'une augmentation de cotisations uniquement assises sur les salaires ne peut que venir rogner faiblement sur les profits de certaines entreprises, celles qui ont peu de main d'œuvre et une masse salariale faible par rapport à leurs profits. Il paraît en effet difficile d'augmenter les salaires dans les entreprises qui n'ont pas, ou plus, de salariés. Toute augmentation des cotisations des entreprises uniquement à partir de leur masse salariale exonère de fait les entreprises à très faible masse salariale. On attend que les camarades qui expliquent veuillent bien nous dire pourquoi ils veulent favoriser ce genre d'entreprises.

β Enfin il faut souligner les limites d'une réforme qui se satisfait d'un seul changement du partage salaires – profits par une augmentation de la part des salaires. Dans une société capitaliste le salaire est la mesure de la rémunération de la force de travail par le système. Vendre plus cher sa force de travail c'est assurément positif ; augmenter les salaires en augmentant les salaires socialisés c'est assurément positif, mais ça ne change pas fondamentalement la nature de la société. Par contre, faire cotiser l'ensemble des revenus, et particulièrement les revenus financiers, et faire cotiser le capital des entreprises, c'est aller vers du revenu socialisé et du capital socialisé ; c'est donc réduire un peu le champ d'intervention du capitalisme financier privé. Ce ne serait pas une fausse réforme.

È On nous explique que les partisans de l'élargissement de l'assiette sont particulièrement myopes et profondément naïfs s'ils pensent qu'un tel élargissement serait plus facile à mettre en œuvre que de rétablir la part salariale à un niveau suffisant.

β Nulle part nous ne prétendons que le patronat accepterait plus facilement un élargissement de l'assiette des cotisations sociales à la valeur ajoutée qu'une augmentation de la part patronale de cotisations sociales assises sur les salaires. Il est même probable que cet élargissement ferait naître de nouvelles oppositions, celles des entreprises fortement capitalistiques et qui sont relativement favorisées dans le système actuel.

β Mais nous demandons aux camarades –qui -expliquent qu'ils veuillent bien nous donner les raisons d'une exonération, aujourd'hui, du capital des entreprises dans le financement social.

Le " compromis social " de 1945, traduction du rapport de force social et politique de l'époque, avait permis une augmentation des salaires permettant de disposer d'une part socialisée pour financer la sécurité sociale naissante. Et les entreprises cotisaient en fonction de leur masse salariale : le travail finançait le social mais le capital était exonéré. Il était admis à l'époque dans le compromis social qu'il fallait en effet " reconstruire la France ", et favoriser la reconstitution du capital (infrastructures, immobilisations, équipements, etc). La situation économique est aujourd'hui très différente. La plus grande partie des capitaux investis ne conduit pas à une augmentation des investissements et des capacités de production de biens et de services pouvant répondre à des besoins non satisfaits. Depuis pas mal d'années les capitaux " s'investissent " dans l'achat d'entreprises entre elles, et de plus en plus au

plan international, pour donner naissance à de très grandes entreprises qui, ensuite, sous-traitent et contrôlent de fait un grand nombre de petites et moyennes entreprises. Il faudrait donc qu'on nous explique pourquoi il serait aujourd'hui nécessaire de continuer d'exonérer le capital dans le financement de la sécurité sociale.

È On nous explique encore que notre proposition a en réalité pour effet d'affaiblir la position du mouvement social, ce qui n'est pas le cas d'une revendication revenant sur un financement social uniquement basé sur le salaire.

β Depuis 25 ans on peut voir combien la liaison entre le financement de l'assurance-maladie et les salaires a aidé à défendre les salariés dans le partage des richesses ! De fait, très souvent les entreprises ont mis en avant le "coût du travail", en soulignant le "poids" des charges sociales venant s'ajouter aux salaires. L'élargissement de l'assiette à la valeur ajoutée aurait pour effet de mettre à égalité les deux facteurs de production que sont le travail et le capital dans le financement de l'assurance-maladie. Face au "coût du travail" il y aurait aussi le "coût du capital", ce qui conduirait d'ailleurs certainement à l'apparition d'intérêts contradictoires entre les entreprises selon la part des salaires dans l'activité de chacune d'entre elles.

β Les camarades qui nous expliquent qu'un financement basé uniquement sur les salaires serait plus radical et frontal qu'un financement élargi à la valeur ajoutée sont peut-être ceux qui s'aveuglent et s'illusionnent le plus. Vendre plus cher sa force de travail, comme nous le préconisons tous, c'est positif, mais on sait bien que ceci ne remet pas fondamentalement en cause le système capitaliste. Le "retour" en France au partage des richesses entre salaires et profits tel qu'il était en 1974 serait assurément une réponse à de multiples problèmes et difficultés, mais ceci n'a rien de "révolutionnaire", même si c'est bien entendu totalement refusé et repoussé par le patronat et les libéraux. La "récupération" des 10% de PIB perdus par les salariés depuis 1974 ne changerait pas la nature du système ; la "radicalité" de cette revendication est en réalité assez relative. Ainsi des camarades croient nous proposer un projet qui fasse clivage avec celui du patronat, qui permette un affrontement radical avec le patronat, ... en demandant de rétablir la part salariale pour retrouver la situation du début des années 1970. "Pompidou des sous !", la rime était riche, mais tout de même.

Si un autre monde est possible, on peut aussi faire en sorte qu'une autre assurance-maladie soit possible.